

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 23 - Vendredi 12 juin 2015



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 12 juin 2015

Personnel communal

Le Conseil municipal a décidé d'engager pour le Service social régional de La Neuveville (SSRN), Mme Caroline Jean-Quartier, de Bienne, comme assistante sociale à 100 % depuis le 1^{er} avril 2015, en remplacement de M. Thierry Humair, ainsi que Mme Olivia Saucy, de la Chaux-de-Fonds, comme assistante sociale à 100 % dès le 1^{er} juin, en remplacement de Mme Jessica Luder. Dès le 1^{er} juillet 2015, M. Raphaël Sgobero, de Bienne, travaillera en tant qu'assistant social à 100 %, en remplacement de Mme Claudia Dubacher. Le Conseil municipal remercie M. Humair, Mme Luder et Mme Dubacher pour leur excellent travail et leur formule ses vœux les meilleurs pour leur avenir professionnel. L'Exécutif communal souhaite la bienvenue à Mmes Jean-Quartier et Saucy ainsi qu'à M. Sgobero au sein du personnel communal.

Suite au départ à fin mai 2015 de Mme Anne-Rebecca Bigler, animatrice du Centre animation jeunesse (CAJ), le Conseil municipal a décidé d'engager Mme Thaïs Roth, de Neuchâtel, au 1^{er} juin 2015. L'Exécutif communal remercie Mme Bigler pour s'être acquittée de ses tâches avec professionnalisme. Il souhaite la bienvenue à Mme Roth au sein du CAJ et un plein succès dans sa nouvelle fonction.

Fermeture des bureaux communaux

Les bureaux de l'administration communale et des services techniques seront fermés le jeudi 18 juin 2015 toute la journée en raison de la sortie annuelle du personnel communal. Une personne sera de piquet aux services techniques (032 752 10 99).

Nonagénaires

M. Roland Matti, maire, accompagné de Mme Monique Ramdoo, collaboratrice au contrôle des habitants, ont rendu visite à Mmes Bluet Faoro et Lucie Leutwyler, pour fêter leurs nonante ans.

M. Matti et Mme Ramdoo leur ont transmis les vœux des autorités neuvevilloises avec le cadeau traditionnel de la Municipalité.

STOP SUICIDE

Pour la prévention du suicide des jeunes

La Journée mondiale de prévention du suicide a lieu le 10 septembre de chaque année. Cette date symbolique a été choisie en 2003 sur l'initiative de l'Association Internationale de Prévention du Suicide (IASP) en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Depuis 2005, STOP SUICIDE reprend cet objectif à une échelle locale en menant chaque année une importante campagne de sensibilisation en Suisse romande. Le but est d'attirer l'attention de la population suisse sur l'importance de la problématique du suicide des jeunes, tout en l'outillant pour faire face au risque suicidaire.

En Suisse, un jeune se suicide tous les trois jours ! En parler de manière responsable, diffuser les ressources d'aide, briser le tabou autour de cette question contribue à prévenir le suicide.

La campagne passe par 3 axes principaux :

- L'organisation d'événements publics pour rendre

visible la prévention et marquer la Journée mondiale de prévention du suicide, notamment la soirée du 10 septembre au Bateau Genève.

- L'animation de stands et de discussions dans des lieux fréquentés par des jeunes (maisons de quartier, festivals, centres d'animation, programmes d'orientation professionnelle, etc).

- La campagne de STOP SUICIDE est organisée chaque année avec le concours de partenaires (soutiens financiers, structures de prévention, professionnels de la santé, acteurs sociaux-culturels, etc). Cette campagne a été réalisée avec le soutien de 83 communes romandes, ainsi que de nombreux financeurs et partenaires.

Toute l'actualité de la campagne est sur Facebook. Participez !

Horaire spécial en période estivale

Les bureaux de l'administration communale et des services techniques, durant la période estivale, soit du 13 juillet 2015 au vendredi 7 août 2015, seront ouverts au public uniquement le matin de 08h30 à 11h30. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 10 août 2015 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le no de service de piquet des services techniques au 032/ 752 10 99.

Pause estivale du Conseil municipal

Nous vous informons que le Conseil municipal tiendra sa dernière séance le 29 juin 2015 et qu'il reprendra ses travaux le lundi 10 août 2015.

La générosité neuvevilloise au secours de Corcieux (1955 – 2015)

Il y a 60 ans, la ville de Corcieux (F), dans les Vosges, renaissait de ses cendres. Après les bombardements et les incendies de juin 1944, la cité avait été complètement détruite. Le 2 mai 1955, une ville ressuscitée était inaugurée. La Neuveville, tout comme Auxonne (F), a joué un rôle important dans la reconstruction de Corcieux. En effet, c'est suite à l'appel de la sœur de l'écrivain Charles-Ferdinand Ramus que notre Commune s'est engagée à aider Corcieux à rebâtir avec le peu de moyens dont elle disposait à l'époque. Le 4 décembre 1945, se crée à La Neuveville, un comité d'aide dirigé par Willy Moeckli, son épouse et le maire, André Gross. Ils décident d'offrir à la ville sinistrée un dispensaire pour les petits Français. Le vendredi 22 mai, Corcieux a célébré les 60 ans de sa renaissance en présence des politiciens locaux et de délégations des villes marraines. Le Conseil municipal de La Neuveville, représenté par MM. Roland Matti et François Christen, avait fait le déplacement. Ce fut une belle occasion pour inaugurer une plaque soulignant cette amitié franco-suisse.

Divers

Une délégation du Conseil municipal et du personnel communal a eu le privilège de visiter, le lundi 8 juin 2015, le chantier des travaux de construction de la galerie de sécurité du tunnel de Gléresse. Ce fut une expérience enrichissante et très intéressante. L'Exécutif communal remercie l'Office fédéral des routes (OFROU) pour cette invitation.

CONSEIL MUNICIPAL

Collège du District de la Neuveville RAMASSAGE DU PAPIER

Le mardi 23 juin 2015, de 9h à 11h

On voudra bien confectionner des **paquets solide-ment ficelés** et les déposer devant son domicile, comme les sacs à ordures.

Les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans les maisons ou jardins, même sur demande.

Les cartons et emballages plastiques sont **proscrits**. Ils seront donc laissés sur place, même s'ils contiennent des journaux.

Pour des raisons pratiques, le papier déposé après 9 h ne pourra plus être ramassé. Les personnes disposant d'un véhicule rendront service en déchargeant leurs paquets directement à la déchetterie.

Merci de votre compréhension,
la direction du collège

AVIS AUX ABONNÉS

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Suite à l'arrêt de la station de tête au 31.03.2015 (*suppression des chaînes analogiques*) l'offre de mise à disposition d'un convertisseur de signaux (limité à un convertisseur par abonnement) s'arrêtera au 30.06.2015.

Meilleures salutations

SERVICES INDUSTRIELS
Service du télé-réseau

VOTATION FÉDÉRALE DU 14 JUIN 2015

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

Présidente :	Mme Zimmerli	Celia
Vice-président :	M. Conrad	Philippe
Membres	Mmes et Mlles	
	Chevailler	Monique
	Rattaire	Agnès
	Remund	Christine
	Reynoso	Amanda
	Rodal	Marie
	Rollier	Carine
	Rusmir	Svetlana
	MM.	
	Rais	Régis
	Reinhard	Mark
	Ribeaud	Raoul
	Richard	Serge
	Richener	Denis
	Rösli	Daniel

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire) :

Mme Reist Andrea et M. Müller Andreas



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 14 juin 2015 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain ?

2. Acceptez-vous l'initiative populaire « Initiative sur les bourses d'études » ?

3. Acceptez-vous l'initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) » ?

4. Acceptez-vous la modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) ?

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 14 juin 2015 de 10h. à 12h.

dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 14 juin 2015 de 10h. à 12h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les **cartes de légitimation doivent être signées** pour que le vote soit valable.

DÉPÔT PUBLIC

Modification mineure du plan de quartier « Les Plantes » concernant :

- la pièce graphique du plan de quartier ;
- les prescriptions du plan de quartier.

Conformément à l'article 122, alinéa 6 de l'Ordonnance sur les constructions (OC), le Conseil municipal décide de mettre la modification mineure du plan de quartier « Les Plantes » et du règlement y relatif en dépôt public du 5 juin 2015 au 6 juillet 2015, au sens de l'article 60 de la Loi sur les constructions. Les documents usuels sont déposés publiquement auprès du bureau des services techniques, Place du Marché 3, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Les éventuelles oppositions et réserves de droit doivent être présentées par écrit en deux exemplaires. Elles sont à adresser au Conseil municipal de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, avant la fin du dépôt public.

En cas d'opposition(s), les pourparlers de conciliation se dérouleront dès le lundi 17 août 2015, sur convocation.

La Neuveville, le 5 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 08 juin 2015
au vendredi 03 juillet 2015**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

Téléphone : 032 752 10 10, par courriel : facturation@neuveville.ch ou directement sur notre site internet www.laneuveville.ch

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

AGENCE AVS RÉGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée

Lundi 15 juin 2015

Merci de votre compréhension

La préposée

Avis de construction

Commune de La Neuveville

**** Remplace la publication du même projet dans la Feuille officielle du district de La Neuveville des 16 et 23 janvier 2015 ****

« Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables »

Requérante : MK Realitim Management SA, rue Centrale 26, 1002 Lausanne

Auteur du projet : Bauart Architectes et Urbanistes SA, Crêt-Taconnet 17, 2000 Neuchâtel

Emplacement : Parcelles nos 155 et 157, Av. des Collonges, commune de La Neuveville

Projet : Démolition de 6 box de garage, suppression et plantation d'arbres, construction d'un nouveau bâtiment d'habitation de 10 appartements, comprenant un garage souterrain avec 17 places de stationnement

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : ZAVV et zone de protection archéologique

Dérogation : 80 LR (niche pour container) et 74 RCC (suppression de 6 arbres)

Recensement architectural : Ensemble bâti D, objet C, digne de conservation

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 juin 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Commune de La Neuveville

Requérant : Monsieur Gutmann Tony, Rte de Bienne 4, 2520 La Neuveville, représenté par Mme Eliane Maier, Obergasse 9, 2514 Ligerz / Schernelz

Auteur du projet : w-einfach GMBH, ch. de St-Joux, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 1753, au lieu-dit route de Bienne 139, commune de La Neuveville

Projet : Changement d'affectation de la surface d'exposition, de la cantine et de la garde-robe en cave à vin, lieu de dégustation et de vente

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juin 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

Paroisse Catholique de La Neuveville

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

Passage...

Dans le cadre de la Catéchèse communautaire intergénérationnelle, l'abbé Léon et l'équipe des catéchistes (dont l'abbé fait partie) invitent tous les paroissiens ainsi que toutes autres personnes de la région, le samedi 13 juin 2015 de 10h à 11h30.

Lors de ce rendez-vous, vous serez amenés à découvrir un lieu de passage pas comme les autres "Le Rencar". Monsieur Jean-Charles Mouttet, vous parlera de cet espace de rencontre et d'écoute aménagé dans un camping-car pour le Jura et Jura bernois. Il témoignera de l'esprit de solidarité qui règne dans ce lieu baigné par l'amour, le respect de son prochain et de l'engagement inconditionnel de son équipe. Cette équipe formée pour la circonstance est à l'écoute de ceux qui viennent confier leur peine, leurs soucis, poser un moment le fardeau et cela dans la plus grande discrétion, selon leur charte.

Comme le thème de cette année est le Passage, le témoignage de ce que peut faire l'homme au nom du Seigneur, pour aider l'autre celui qui ne fait que passer que l'on ne connaît même pas, clôturera nos rencontres sur le thème avec un point d'orgue. Un apéritif est servi à l'issue de la rencontre.

L'équipe du caté

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

JUIN
Samedi 13
Lundis 15, 22

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

ELECTIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 14 JUIN 2015

Composition des bureaux

Bureau de vote :

Présidence : Daniel Balmer
Membres : Burkhard Corinne
Bütikofer Ulrich

Bureau de dépouillement :

Présidence : Daniel Balmer
Membres : Burkhard Corinne
Bütikofer Ulrich
Carnal Stéphane
Burger Bernhard

Membres suppléants : Bourquin Dominique
Burger Andreas

Administration : Sunier Viviane

CONSEIL COMMUNAL

SYNDICAT D'AMÉLIORATION FONCIÈRES DU PLATEAU DE DIESSE (SAF) - DRAINAGES -

Les Propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre du drainage sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 17 juin 2015 à 20h00
au Restaurant du Lion-Rouge à Lamboing

1. Salutations
2. Nomination d'un scrutateur
3. PV de l'assemblée générale du 21 novembre 2013
4. Rapport d'activité
5. Comptes 2013 et 2014
 - Présentation
 - Rapport des vérificateurs
 - Approbation
6. Présentation de l'entretien des drainages
7. Cotisations
« Jusqu'à présent aucun gros travaux de purge des drainages n'ont été entrepris, il faut absolument faire le nécessaire afin de les maintenir en état de fonction. C'est pourquoi le moment est venu de cotiser. Des travaux seront entrepris régulièrement par secteur. Après discussion, le comité vous propose d'introduire une taxe de Fr. 25.00 à l'hectare ainsi qu'une taxe pour les dépotoirs de route reliés au drainage »
8. Divers et imprévus

A l'issue de l'assemblée une verrée sera offerte

Diesse, 11 mai 2015
Le comité du SAF

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Avis de construction

Commune mixte de Nods

Requérant : Daniel Dollinger, Aux Oies 4, 2518 Nods

Auteur du projet : Steve Sambiagio, Architecte HES, Rue de Bourgogne 6, 2525 Le Landeron

Projet : Transformation intérieure de la villa existante, agrandissement du sous-sol et création d'un couvert à voitures sur le toit de l'agrandissement sur RF 2323 du ban de Nods, Aux Oies 4, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Art. 38 RC (longueur des bâtiments)

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 12.06.15

Administration communale

DÉPÔT PUBLIC

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 15 juin au 04 juillet 2015 le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 juin 2015.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Nouvelles de l'administration

Le canton de Berne soutient l'initiative «Work smart» - Flexibilité au travail : motiver le personnel et désengorger les transports publics et les routes

Le Conseil-exécutif du canton de Berne est partisan de l'initiative « Work smart ». En sa qualité de responsable du personnel cantonal, la conseillère d'Etat Beatrice Simon a donc signé, mardi (9 juin), au nom du Conseil-exécutif, la charte relative à l'organisation de modes de travail flexibles et indépendants du lieu. Le canton s'engage ainsi à proposer à ses agents des conditions leur permettant d'aménager eux-mêmes leur travail. Travail à domicile et horaires souples, éléments auxquels tend l'initiative « Work smart », permettront de faire les trajets entre domicile et lieu de travail en dehors des

heures de pointe. Comme le souligne la conseillère d'Etat bernoise Barbara Egger-Jenzer, directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie, cela permettra de réduire la surcharge du trafic aux heures de pointe, tout en préservant les finances publiques.

Début du recueil des dossiers des hôpitaux en vue de la planification des soins 2016

Comme le prévoit la loi sur les soins hospitaliers, le canton de Berne doit se doter d'une nouvelle planification des soins 2016. La Direction de la santé publique et des affaires sociales (SAP) doit, à cet effet, pouvoir comparer les besoins de la population en prestations hospitalières stationnaires à l'offre existante et prévue des hôpitaux en médecine somatique, en réadaptation et en psychiatrie. Pour ce faire, l'Office des hôpitaux de la SAP collecte les dossiers des hôpitaux. Ceux-ci ont jusqu'à vendredi 24 juillet prochain pour les lui remettre. La procédure réglementaire de candidature aux nouvelles listes

des hôpitaux à compter de 2017 débutera vraisemblablement au printemps 2016 et se fondera sur les résultats de la collecte des dossiers.

Les yeux d'enfants!
devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

 **CBM** Case postale, 2002 Neuchâtel
Mission chrétienne Tel. 032 724 84 12
pour les aveugles www.cbmc.org
Dons: CP 87-192253-5



**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	_____	Ascension
Lundi	25.05.2015	_____	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

**HORAIRES DES DÉCHETTERIES
DIESSÉ / PRÊLES**

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps.
Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ
VILLAGE DE LAMBOING**

Nous informons la population que l'employé communal procédera au relevé des compteurs électriques durant les semaines 26 et 27, soit du

**22 juin au 26 juin 2015
et du 29 juin au 3 juillet 2015**

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir une feuille avec votre nom, prénom, le no du compteur électrique et les relevés, puis la déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou l'envoyer par email à l'adresse suivante :
info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

Administration communale

**COMMUNE MIXTE
DE PLATEAU DE DIESSÉ
AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE****CONVOCAATION**

à l'Assemblée communale du 18 juin 2015
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte 2014 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2014
 - b) Approbation du compte 2014 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
- 2. Approbation du compte 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2014
 - b) Approbation du compte 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- 3. Approbation du compte 2014 du Collège de district de La Neuveville**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2014
 - b) Approbation du compte 2014 du Collège de district de La Neuveville
- 4. Présentation des comptes communaux 2014**
 - a) Introduction
- 5. Approbation du compte 2014 de la Commune mixte de Plateau de Diesse**
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2014
 - b) Présentation des crédits additionnels
 - c) Présentation des arrêtés de compte
 - d) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
 - e) Approbation des dépréciations complémentaires
 - f) Approbation du compte 2014 de la Commune mixte de Diesse

6. Informations du Conseil communal**7. Divers et imprévus****Informations :**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 15 mai 2015

PASSAGE DU BIBLIOBUS**À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 20 juin, 4 juillet, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE
(Bergerie du Haut)**

Pour le week-end des 13 et 14 juin 2015, le gardiennage sera assuré par E. Racine.

Le Comité

**PROCHAINE RENCONTRE DES AÎNÉS
des villages de Diesse, Lamboing et Prêles**

Pique-nique du mercredi 17 juin 2015
Rendez-vous dès 11h00
au Stand ADS de Prêles

Ce pique-nique est prévu au Stand ADS de Prêles. Le repas est organisé et le vin pourra être acheté sur place.

Pour cette rencontre, vous devez vous inscrire jusqu'au vendredi 12 juin 2015 auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 (n'hésitez pas à préciser si vous avez besoin d'un transport) ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Pour tout renseignement sur cette rencontre, vous pouvez appeler Mme Francine Giauque au 032 315 23 79, Mme Maria Béguelin au 032-315 14 74.

Nous espérons vous revoir nombreux à cette occasion et nous réjouissons de passer ce moment avec vous.

Pique-nique du 17 juin 2015,
Stand ADS de Prêles
(Inscription obligatoire pour tous)

Nom :

Nombre de personne :

Prénom :

Village :

Transport : NON OUI

No de tél.

Talon à retourner à l'administration communale,
La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au vendredi 12 juin 2015

**ATELIER DE MAQUILLAGE**

Samedi 27 juin de 15h à 17h
Salle de paroisse de Diesse

Apprenez à vous mettre en valeur, à utiliser les bonnes couleurs adaptées à votre teint, trucs et astuces prodiguées par 2 animatrices qualifiées.

Mise à disposition de matériel par les animatrices, mais si vous le désirez, vous pouvez apporter votre propre matériel.

Prix du cours : 25.-

informations et inscriptions :

079 665 18 92 / gad.diesse@gmail.com

jusqu'au 19.06.2015



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse

VOTATIONS COMMUNALES CONSULTATIVES DU 14 JUIN 2015

Le conseil communal a fixé au dimanche 14 juin 2015 et, dans les limites des dispositions légales aux jours précédents, la votation communale consultative concernant :

1. Liaison de bus Lamboing-Orvin
2. Projet d'exploitation d'énergie éolienne
3. Interruption de l'éclairage communal nocturne

VOTATIONS FÉDÉRALES ET COMMUNALES DU 14 JUIN 2015

Composition des membres des bureaux de vote et de dépouillement

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

Comme il y a deux votations, soit fédérale et communale, dans une seule enveloppe, il faudra glisser tous les deux bulletins de vote, fédéral et communal, dans l'enveloppe prévue à cet effet.

Nous vous rappelons aussi que le vote par correspondance n'est valable que si les cartes de légitimation sont signées par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer vos deux cartes, fédérale et communale !

Présidence : Mme Monique Courbat

Administration : Mme Barbara Bourquin

Bureau de vote

Dimanche 14 juin 2015 de 10h00 à 12h00

Membres : M. Loïc Beiner
M. Didier Béguin

Membres
suppléant(e)s : M. Eric Bessire
Mme Isabelle Bettelini

Bureau de dépouillement Dimanche 14 juin 2015 dès 10h00

Membres : Mme Jacqueline Béguin
M. Yann Belloir
Mme Marilena Berger
M. Markus Berger
M. Michel Berger
Mme Odile Berthoud-dit-Gallon

Membres
suppléant(e)s : M. Alexandre Bichsel
M. Daniel Bichsel
M. Samuel Bichsel

L'administration communale



Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles

SANDRA ROULET

Chante à l'église
de Diesse

Dimanche 14 juin 10h00

Sandra Roulet, après avoir traversé une étape difficile dans sa vie, a senti le besoin de partager, par sa belle voix et ses paroles, ce qui l'a aidé à se reconstruire. Ainsi, ses chants font échos à un chemin de vie où l'espérance et la confiance valent la peine d'être nourries et cultivées. Elle participera au culte de reconnaissance de ce dimanche.

Une belle occasion de s'enrichir
de ce qui enrichi d'autres !

Bienvenue à chacune et chacun !

Avis de construction

Requérant : M. Konrad Schumacher, Le Crêt de Fourmis 7, 2515 Prêles

Auteur du projet : GLB Seeland, Grenzstrasse 25, 3250 Lyss

Propriétaire foncier : M. Konrad Schumacher, Prêles

Projet : Aménagement de places en béton et construction de silos, parcelle no 2147, Route de Châtillon 10, village de Prêles

Zone : Agricole

Dérogation : à l'art. 80 LR

Dérogations conformes : aux art. 16a, 24ss LAT et 34 OAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB, soit du 10 juin au 10 juillet 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 10 juin 2015

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Mme Renate Bourquin, Route de Lamboing 4, Prêles

Auteur du projet : BS Constructions Sàrl, 2516 Lamboing

Propriétaire foncier : Mme Renate Bourquin, Prêles

Projet : Réaménagement d'un escalier extérieur existant, parcelle 2612, Route de Lamboing 4, village de Prêles

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 juin au 12 juillet 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 12 juin 2015

Secrétariat communal

CHAÎNE DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE LA FAMILLE BOURQUIN

A la suite du terrible incendie qui a ravagé l'Hôtel de l'Ours à Prêles, les autorités communales ont décidé d'inciter la population à manifester notre solidarité envers la famille Bourquin sinistrée.

Dans cette optique, vous pouvez adresser vos dons au compte :

CH68 8005 1000 0026 7144 4

Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Mention "Chaîne de solidarité famille Bourquin Hôtel de l'Ours Prêles"

Merci d'avance de votre générosité.

L'administration communale

REMERCIEMENTS

Biens matériels en faveur de la famille Bourquin

La famille Bourquin et l'administration communale s'allient pour remercier toutes les personnes qui ont généreusement offert du matériel. Grâce à eux, M. et Mme Bourquin ont reçu l'essentiel pour s'installer confortablement dans un nouvel appartement.

L'administration communale et la famille Bourquin remercient aussi vivement Mme Bos qui a eu la gentillesse de gérer cette récolte de matériel.

L'administration communale

SYNDICAT D'AMÉLIORATION FONCIÈRES DU PLATEAU DE DIESSE (SAF) - DRAINAGES -

Les Propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre du drainage sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE

**Mercredi 17 juin 2015 à 20h00
au Restaurant du Lion-Rouge à Lamboing**

1. Salutations
2. Nomination d'un scrutateur
3. PV de l'assemblée générale du 21 novembre 2013
4. Rapport d'activité
5. Comptes 2013 et 2014
 - Présentation
 - Rapport des vérificateurs
 - Approbation
6. Présentation de l'entretien des drainages
7. Cotisations
 - « Jusqu'à présent aucun gros travaux de purge des drainages n'ont été entrepris, il faut absolument faire le nécessaire afin de les maintenir en état de fonction. C'est pourquoi le moment est venu de cotiser. Des travaux seront entrepris régulièrement par secteur. Après discussion, le comité vous propose d'introduire une taxe de Fr. 25.00 à l'hectare ainsi qu'une taxe pour les dépotoirs de route reliés au drainage »
8. Divers et imprévus

A l'issue de l'assemblée une verrée sera offerte

Diesse, 11 mai 2015

Le comité du SAF



Canton de Berne

PRISE EN CHARGE DE PERSONNES TRIBUTAIRES DE SOINS DANS DES FOYER ET DES MÉNAGES PRIVÉS

Vous proposez dans un foyer ou chez vous un logement, des repas, une prise en charge et des soins à des handicapés, des toxicomanes ou des personnes âgées? Si oui, vous devez être au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de la commune ou du canton, conformément à l'ordonnance du 18 septembre 1996 sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (ordonnance sur les foyers, OFoy). La prise en charge de membres de la famille (soins inclus) n'est pas soumise à autorisation.

Autorité délivrant les autorisations

Personnes âgées et handicapées

- l'autorité communale compétente pour les ménages privés accueillant trois personnes au maximum,
- l'Office des personnes âgées et handicapées du canton de Berne pour la prise en charge de plus de trois personnes.

Pour tout renseignement et dossier de demande, veuillez vous adresser à l'Office des personnes âgées et handicapées, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 633 42 83, fax 031 633 40 19, courriel: info.alba@gef.be.ch).

Toxicomanes

- l'Office des affaires sociales pour la prise en charge de personnes toxicodépendantes dans des ménages privés ou des foyers.

Pour tout renseignement et dossier de demande, veuillez vous adresser à l'Office des affaires sociales, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 633 78 11, fax 031 633 78 92, courriel: info.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES PERSONNES AGEÉS ET HANDICAPÉES Markus Loosli Chef d'office	OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES Regula Unteregger Cheffe d'office
--	---

PROSPECTUS SUR L'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS

Ce document fournit des informations sur l'aide proposée selon la loi sur l'aide aux victimes et recense tous les centres de consultation du canton de Berne. Il s'adresse principalement aux victimes d'infractions et à leurs proches, mais peut aussi intéresser les personnes et les institutions qui y sont confrontées dans le cadre de leurs activités ou à titre privé. Disponible en français et en allemand, le prospectus peut être obtenu auprès de l'Office des affaires sociales, Division aide aux victimes. Tél. 031 633 78 26, fax 031 633 78 92. Courriel : info.doku.soa@gef.be.ch.

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger
Cheffe d'office

AIDE SOCIALE : ORGANISATION ET COMPÉTENCE

La population du canton de Berne dispose d'un large éventail de prestations sociales publique et privées, qui répondent aux besoins les plus divers.

Information

Les communes informent leurs habitants en bonne et due forme, en leur fournissant les adresses des institutions sociales qui sont à leur disposition,

comme les services sociaux, les structures d'accueil extrafamilial et autres.

Services sociaux professionnels

Chaque commune a son propre service social ou est affiliée à un service social régional. Les prestations de l'aide sociale sont accessibles à tous. Les consultations sont assurées par du personnel spécialisé. Pour toute information, il convient de s'adresser à la commune de domicile ou au service social régional compétent.

Préfecture

Les décisions des services sociaux peuvent faire l'objet d'un recours auprès des préfètes et des préfets.

Office des affaires sociales

Pour des renseignements d'ordre général, il est aussi possible de s'adresser à l'Office des affaires sociales de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, Rathausgasse 1, 3011 Berne, tél. 031 633 78 11, fax 031 633 78 92, courriel : info.soa@gef.be.ch.

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger
Cheffe d'office

SYNDICAT DE COMMUNES DU CENTRE REGIONAL DE COMPETENCES ET PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS 2720 TRAMELAN

Mise au concours

Pour date à convenir, le Centre régional de compétences de la Protection civile (CRC) met au concours le poste suivant :

Remplaçant du commandant de la protection civile administrateur – instructeur (h / f) (taux d'occupation 100%)

Lieu de travail

Centre régional de compétences de la Protection civile (CRC), 2720 Tramelan

Remarque

L'offre peut être consultée sur le site www.crc-pci.ch. Monsieur J.-M. Decrauzat se tient volontiers à disposition pour plus d'informations au n° 079 433 60 67.

Les postulations, comportant les documents usuels et prétention de salaire, sont à adresser **jusqu'au 3 juillet 2015** au Centre régional de compétences et Protection civile du Jura bernois, Rue du Pont 20, 2720 Tramelan. La mention "Postulation" devra figurer sur l'enveloppe.

Tramelan, le 5 juin 2015
La commission de gestion du CRC

RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ENCOURAGEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Le règlement d'organisation du syndicat de communes pour l'encouragement des activités culturelles dans la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois a été arrêté le 27 mai 2015 par le Conseil-exécutif, en application de l'article 41, alinéa 2 de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). Ce règlement, consultable sur www.be.ch/leac, entrera en vigueur le 20 juin 2015.

District

Mise à l'enquête publique des plans Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire

PROJET D'AARE SEELAND MOBIL AG CONCERNANT UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION

Communes : Biel / Bienne, Evillard / Leubringen, Plateau de Diesse

Requérante : Aare Seeland mobil AG, Grubenstrasse 12, 4900 Langenthal

Objet : L'installation de radiocommunication existante doit être remplacée par une nouvelle installation numérique, basée sur le standard "Digital Mobile Radio". Des émetteurs situés à différents emplacements doivent assurer la couverture du réseau d'Aare Seeland Mobil AG.

Les éléments essentiels du projet sont les suivants :

- **Biel / Bienne**, gare : élévation du mât, nouvelle antenne et nouvelle cabine technique
- **Evillard / Leubringen**, Macolin, Hauptstrasse : remplacement du mât et nouvelle antenne
- **Plateau de Diesse**, Prêles, Route de la Neuveville: remplacement de l'installation technique.

Pour les détails, il sera renvoyé aux plans mis à l'enquête publique pour consultation.

Procédure : La procédure est régie par les articles 18ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), par l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAFIF ; RS 742.142.1) et par la loi fédérale sur l'expropriation (LEx ; RS 711). Elle est conduite par l'Office fédéral des transports (OFT).

Mise à l'enquête : Les plans du projet peuvent être consultés du 15 juin 2014 au 14 juillet 2015 selon les heures d'ouverture ordinaires auprès des services suivants :

- Ville de Bienne, Département de l'urbanisme, Rue Centrale 49, 2502 Bienne
- Administration municipale, Route Principale 37, 2533 Evillard
- Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Oppositions :

Quiconque a la qualité de partie en vertu des dispositions de la loi fédérale sur la procédure administrative (LPA ; RS 172.021) ou de la LEx peut former opposition.

Les oppositions doivent être adressées par écrit en deux exemplaires, durant le délai de mise à l'enquête (le cachet de la poste faisant foi), à l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations I, 3003 Berne. Celui qui n'a pas formé d'opposition est exclu de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation ainsi que les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans ce même délai de mise à l'enquête (cf. art. 18f, al. 2 LCdF, en relation avec art. 35 - 37 LEx). L'article 41 LEx s'applique pour les demandes postérieures à l'expiration du délai.

Berne, le 4 juin 2015
Office fédéral des transports, 3003 Berne
Office des transports publics et de la coordination des transports, 3011 Berne

Nouvelles de l'administration

Grand succès pour le canton de Berne : Bienne est retenue pour accueillir un site régional du Parc national d'innovation

Le Parc suisse d'innovation de Bienne prend corps : candidat pour accueillir un site régional autonome du Parc national d'innovation, le canton de Berne a réussi à convaincre les experts et le Conseil fédéral en procédure de requalification. Le directeur de l'économie publique Andreas Rickenbacher se félicite de la décision du Conseil fédéral et parle d'une étape décisive dans la politique bernoise d'innovation.

Grand succès pour le canton de Berne et les promoteurs du projet de création d'un Parc suisse d'innovation à Bienne : comme l'a annoncé le Conseil fédéral vendredi (5 juin), Bienne accueillera un site régional autonome du parc national d'innovation (PNI). « Cette décision est une étape décisive pour la politique bernoise d'innovation. Le gros travail réalisé depuis de nombreuses années valait la peine », a déclaré le conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher en marge du Swiss Economic Forum, à Interlaken. « Le site biennois du Parc national d'innovation renforcera significativement l'attrait du canton de Berne en tant que pôle de recherche et site d'implantation économique, ce qui aura des retombées positives sur l'industrie de notre canton », a-t-il ajouté.

Des années d'engagement

Le canton de Berne soutient l'idée d'un parc national d'innovation depuis le début : en 2008, le Conseil fédéral avait publié un rapport favorable à l'idée de la Fondation Recherche Suisse de créer un parc d'innovation sur le site de l'aérodrome militaire de Dübendorf, en demandant qu'il soit étendu à d'autres sites. Le directeur de l'économie publique Andreas Rickenbacher avait alors immédiatement lancé une étude de faisabilité pour déterminer si Bienne se prêtait à l'accueil d'un site régional autonome. Cette étude a montré que la création d'un parc d'innovation à Bienne avait le potentiel pour renforcer l'économie régionale et qu'il pouvait apporter une contribution significative à la promotion de l'innovation à l'échelon national.

"Un projet moteur pour l'industrie suisse"

En mars 2014, le canton de Berne s'est donc porté candidat pour accueillir, à Bienne, un site secondaire du Parc national d'innovation, en déposant un dossier intitulé « Un projet moteur pour l'industrie suisse ». Les atouts de cette candidature résident dans le tissu industriel local, une activité de recherche particulièrement tournée vers la recherche appliquée et le rôle cantonal de trait d'union entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. En outre, un terrain adapté à la construction du parc d'innovation se trouve à proximité immédiate de celui où il est prévu d'implanter le campus Technique de la Haute école spécialisée bernoise. Au printemps de la même année, un groupe d'experts de la Conférence des chefs des Départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) a convenu que la candidature bernoise avait beaucoup de potentiel, en signalant toutefois qu'il restait des points à éclaircir.

Suivant l'avis de ce groupe d'experts et de la CDEP, le Conseil fédéral a désigné, en septembre dernier, les deux principaux sites (ou hubs), tous deux situés à proximité des EPF de Zurich et de Lausanne, et choisi les projets de la Suisse occidentale et d'Argovie pour créer des sites secondaires du parc national en réseau. Dans le même temps, il avait annoncé une procédure de requalification des projets qui

n'avaient pas été retenus dans la première phase, et c'est cette procédure qui vient de s'achever.

Succès en procédure de requalification

Conformément à la décision du Conseil fédéral, Bienne deviendra site secondaire du Parc national d'innovation dès le lancement de celui-ci, en janvier prochain. A Bienne, le projet a pris de l'avance : Innocampus SA, la société chargée de son exploitation, a lancé la gestion opérationnelle du parc au début de l'année dernière. Plus de 100 personnes y travaillent d'ores et déjà. Pour Innocampus SA, la décision du Conseil fédéral crée une forte motivation à la poursuite des travaux.

En outre, un projet de loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation est actuellement en consultation jusqu'à la mi-juin. Cette loi donnera au canton de Berne le cadre légal nécessaire au financement de projets comme celui du parc suisse d'innovation de Bienne.

Satisfait et soulagé que les nombreuses années d'engagement portent aujourd'hui leurs fruits, le conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher a déclaré que le canton se réjouit de pouvoir maintenant poursuivre la mise en œuvre du projet avec la ville de Bienne et la société Innocampus, en soulignant que Bienne est un site idéal : il constituera un environnement industriel source de créativité et d'inspiration pour l'innovation.

Moins de placements par les autorités et plus de placements volontaires

Les placements volontaires par les services sociaux ont augmenté entre 2012 et 2014 dans le canton de Berne, alors que ceux ordonnés par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ont reculé. Au total, le nombre de placements a progressé de 8% durant cette période. L'augmentation des coûts par cas se chiffre, quant à elle, à 5%. Ces chiffres émanent d'une analyse réalisée conjointement par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) et la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) sur la base de données actuelles.

Les coûts supplémentaires générés entre 2012 et 2014 par les placements volontaires et les placements ordonnés par une autorité sont à la fois explicables et compréhensibles. Telle est la conclusion à laquelle parviennent la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) et la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) du canton de Berne, alors que toutes les données déterminantes et consolidées sont désormais disponibles. Les affirmations parues dans les médias en avril dernier selon lesquels les coûts supplémentaires resteraient une énigme en raison de données erronées et manquantes peuvent ainsi être réfutées. Pour procéder à cette vue d'ensemble, les deux Directions ont passé au crible l'évolution du nombre de cas, les coûts par cas, les frais d'hébergement et les coûts globaux.

Davantage de placements volontaires

Les données des trois années passées sous revue indiquent une augmentation de 8% de tous les placements de 4074 à 4401 dossiers. Dans le même temps, on constate un report des placements ordonnés par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) vers des placements volontaires par

les services sociaux. Ainsi, les mesures ordonnées par les APEA ont reculé d'environ un tiers pour se situer à 1389 cas en 2014, alors que dans le même temps les mesures des services sociaux sont en hausse de près de 35% et concernaient 3012 cas l'an dernier. La répartition des compétences entre placements volontaires, réalisés par les services sociaux, et placements par les autorités, ordonnés par les APEA, ont volontairement renforcé le principe de subsidiarité inscrit dans le Code civil suisse. Les APEA ne peuvent pas ordonner des mesures si les personnes concernées coopèrent et sont par exemple d'accord avec un placement. Il y a là une justification à la fois juridique et pratique, dans la mesure où des mesures prises sans contrainte ont généralement plus de chances de réussir.

Hausse de 5% des coûts par cas

Dans le canton de Berne, les coûts totaux des placements sont passés de quelque 77,66 millions de francs à 88,09 millions de francs au cours des trois années écoulées. Rapportés au nombre de dossiers, les coûts progressent de 5% par cas, soit de 19 063 à 20 016 francs. Les deux Directions estiment que cette hausse est très modérée au regard du changement de système intervenu en 2013 dans la protection de l'enfant et de l'adulte. Le recul des mesures ordonnées par les autorités au profit de davantage de mesures volontaires explique que la hausse n'ait pas été plus forte.

Chiffres maîtrisés

Malgré les nombreux défis à relever avec l'introduction des APEA, les données actuelles montrent que la professionnalisation de la protection de l'enfant et de l'adulte a pu jusqu'ici être mise en œuvre de manière financièrement supportable dans le canton de Berne. La JCE et la SAP continueront à collaborer étroitement pour garantir la transparence financière dans ce domaine.

Disposition constitutionnelle pour un système incitatif en matière climatique et énergétique

Le Conseil-exécutif du canton de Berne est favorable à une disposition constitutionnelle fédérale pour un système incitatif en matière climatique et énergétique. Cette disposition constitutionnelle a pour but d'élargir les possibilités de taxes incitatives climatiques et énergétiques et d'inscrire dans la Constitution le passage d'un système d'encouragement à un système d'incitation. Dans l'avis qu'il a remis à la Confédération à l'occasion de la consultation, le gouvernement cantonal observe que la Stratégie énergétique 2050 ne pourrait être menée à bien qu'en instaurant des mesures effectives incitant les entreprises et la population à consommer moins, à privilégier l'efficacité énergétique et à adopter des modes de production plus respectueux de l'environnement. Il demande cependant que la mise en œuvre n'ait absolument aucun impact sur le budget des cantons et qu'elle leur laisse toute leur capacité de planification financière.



« Offrez de l'espoir! »
Diversité

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM Comité suisse de la recherche sur le cancer
Cantons de Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Glarose, Appenzel, Thurgovie, Soleure, Valais, Fribourg, Neuchâtel
Tél. 032 728 84 13, www.cbms.ch

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Samedi

Concert du groupe pop gospel EMPREINTE à 17h30 au café-théâtre (place de la liberté) : entrée libre pour écouter et vibrer avec les chanteurs, chanteuses et musiciens qui aimeraient laisser en chacun comme une empreinte en forme de Dieu. Nous vous attendons nombreux pour ce temps fort dans ce lieu qui a été Temple et qui offrira un bel espace de louange. L'église réformée et l'église évangélique de l'Abri auront le plaisir de vous servir un apéritif en fin de concert.

Bienvenue à tous !

Dimanche 14 juin

10h Culte avec sainte Cène

John Ebbutt, pasteur

La musique de l'Esprit : 1 Corinthiens 12, 4-11

Chants : 45-12 ; 35-12 ; 61-89 ; 62-41 ; 63-33 ; 41-03

Participation chantée par le chœur du WE de stage sous la direction de Yan Greppin qui interprétera quelques chants tirés du répertoire orthodoxe.

Mercredi

10h Recueillement, Blanche Eglise

Jeudi

20h, groupe lecture à la salle Schwander

Réservez dès aujourd'hui la date du dimanche 28 juin pour la célébration œcuménique "Lac en Ciel" sur la place de la Liberté. Participation du chœur Mosaïque, de musiciens, d'une belle équipe colorée. Jeux et animations pour les enfants.

Apéritif et pique-nique canadien.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 14. Juni

So, 14. Juni, 10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Taufe von Stella Weizenfeld. Mit den Kinder von KUW 4, Karin Schneider (Orgel) und Pfrin. Brigitte Affolter.

Amtswochen

8. bis 21. Juni: Pfrin. Brigitte Affolter (079 439 50 98)

Paroisse catholique de La Neuveville

Samedi

10h à 11h30 conférence et visite du Rencar

Dimanche 14 juin

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 21 juin

10h Messe à l'église paroissiale / Journée du réfugié

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch / Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte de reconnaissance

Dimanche 14 juin, 10h00, Culte à Diesse avec la participation de la chanteuse Sandra Roulet. Sa belle voix résonnera pour faire entendre un message d'espérance

Groupe de recueillement

Temps de ressourcement bienvenu durant la semaine;

jeudi 18 juin, 13h30 à l'église de Diesse

Course de la Solidarité

Vendredi 14 août dès 17h30 à la Halle polyvalente de Prêles, venez marcher, courir et vous restaurer ! Ainsi vous soutiendrez un beau projet d'entraide à des agriculteurs touchés par les inondations et tempêtes tropicales au Bangladesh

Site internet

Allez visiter notre site internet, photos, plan des cultes, messages, activités paroissiales, www.lac-en-ciel.ch

Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche, 032 15 27 37

& 079 429 02 80 - stroueche@gmail.com

Président: Pierre-André Lautenschlager,

032 315 24 40 - lauten@bluewin.ch

Paroisse de Nods

Dimanche 14 juin

Diesse, 10h. Culte. Transport à 9h40 vers l'église

Dimanche 21 juin

Nods, 10h. Culte par M. le pasteur P.-A. Visinand

Vacances de la pasteure

Mme Marie-Laure Krafft-Golay

Du 6 juin au 27 juin

Pour les urgences : M. Stéphane Rouèche, pasteur de la paroisse de Diesse. Pour le contacter : 032 315 27 37

Assemblée de paroisse

Lundi 29 juin, 20h. Salle de paroisse

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83 - sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (8ème à 10ème Harmos) de 19h00 à 21h00, chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

Samedi

17h30 Culte concert avec Empreinte

Café théâtre

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 13 juin

Service à Bienne

9h30 L'église à l'étude

10h30 Culte, pasteur J.-P. Réchal

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 144 111 (1.50 mn Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95 mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur) Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

Dès le 19 avril 2015, date d'ouverture du Musée, les objets des dépôts sont à nouveau en vadrouille et investissent la Tour ! Découvrez-les sans plus attendre !

CHOEUR MOSAIQUE DE LA NEUVEVILLE

Répétitions les lundis : 15 et 22 juin. Participation à la Célébration sur la place de la Liberté le dimanche 28 juin.

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch